

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SELLE-CRAONNAISE
Séance n°2 du 20 février 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

Présents : Joseph JUGÉ, Jean-Luc COUTARD, Helen BARVILLE, Olivier DERSOIR, Séverine DERVAL, Sylvie BELLANGER, Céline LEMOINE, Freddy HERBERT, Jacky LEPAGE, Emmanuel DAVID.

Excusé : Lionel MOAL ayant donné procuration à Olivier DERSOIR.

Absents : Diego LARDEUX, Jean-Marcel LECOMTE.

Secrétaire de séance : Jean-Luc COUTARD.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2020.

1) COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2019

(Arrivée d'Olivier DERSOIR)

BUDGET PRINCIPAL 2019 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES	162 055,09 €	568 536,27 €	730 591,36 €
RECETTES	165 698,39 €	866 562,63 €	1 032 261,02 €
RESULTATS	3 643,30 €	298 026,36 €	301 669,66 €

Le Conseil Municipal, considérant que les résultats du compte de gestion 2019 sont conformes à ceux du compte administratif 2019, pour le Budget Principal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (pour rappel, Mr le Maire ne vote pas) :

- **DECIDE** d'affecter les résultats cumulés du budget Principal 2019 au Budget Principal 2020, comme suit :

- ⇒ Report des Restes à Réaliser 2019 de 139 258,00 € (votés le 16/01/20) en dépense d'investissement
- ⇒ Reprise de l'excédent d'investissement de 3 643,30 € en recettes d'investissement.
- ⇒ Besoin de financement en investissement de 135 614,70 € (3 643,30 € - 139 258,00 €) par l'excédent de fonctionnement en recette d'investissement
- ⇒ Reprise du solde de l'excédent de fonctionnement de 162 411,66 € (298 026,36 € - 135 614,70 €) en recettes de fonctionnement.

BUDGET LOTISSEMENT DE LA TALBOTTIERE 2 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	102 277,00 €	102 277,09 €
RECETTES	117 272,97 €	105 853,53 €
RESULTATS	14 995,97 €	3 576,44 €

Le Conseil Municipal, considérant que les résultats du compte de gestion 2019 sont conformes à ceux du compte administratif 2019, pour le Budget du Lotissement de la Talbottière 2, après en avoir délibéré, à l'unanimité (pour rappel, Mr le Maire ne vote pas) :

- ⇒ **DECIDE** d'affecter les résultats cumulés du budget Talbottière2 de 2019 au même budget de 2020, comme suit :
- ⇒ Reprise de l'excédent d'investissement de 14 995,97 € en recettes d'investissement.
- ⇒ Reprise de l'excédent de fonctionnement de 3 576,44 € en recettes de fonctionnement.

2) SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

La commission « Finances », réunie le 4 février dernier, a étudié les demandes de subvention sollicitées par les associations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le versement d'une subvention aux associations tel que présenté ci-dessous :

DEMANDEUR	OBJET	MONTANTS ACCORDES
Associations communales		
CUMA		1 000,00 €
Etang du Lavoir	Pêche	200,00 €
APE	Parents élèves	614,10 €
Ecole publique	Aide au fonctionnement	370,00 €
Football Club	Football	2 000,00 €
Groupement protection cultures	Défense des cultures	510,00 €
Gym Selloise	Gym	500,00 €
Foyer des Charmilles	Défi des 37	200,00 €
Société de Pêche Niaffes/La Selle	Pêche	100,00 €
Tennis de table	Tennis de table	1 000,00 €
Tous en Selle	Culture et loisirs	2 000,00 €
		8 494,10 €

Association Intercommunales

Comice Agricole et son comité	Comice de Craon	40,00 €
		40,00 €

Autres

Campus des Métiers et de l'Artisanat	Apprentie Elodie Houillot	80,00 €
Chambre de métiers et de l'artisanat	Conseil pour 1 sellois et 1 entreprise selloise	50,00 €
Fondation du Patrimoine	Sauvegarde patrimoine	75,00 €
Fourrière Départementale	SPA (0.33 €/hab)	321,75 €
Réseau des collectivités mayennaises - Synergies	échange d'expériences entre collectivités	300,00 €
CAUE 53	Conseil architecture, urba et environn	100,00 €
AMF 53	Association des Maires de France	273,54 €
		1 200,29 €

Total voté en 2020	9 734,39 €
---------------------------	-------------------

3) VOTE DES TAXES LOCALES 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Trésorerie Générale de la Mayenne n'a pas encore transmis l'état de notification des bases prévisionnelles 2020 de la commune de La Selle-Craonnaise. Ce document retrace l'ensemble des bases prévisionnelles d'impôts directs locaux et des compensations qui sont notifiées en début d'année.

Le Conseil Municipal doit déterminer les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur le bâti et de la taxe foncière sur le non-bâti.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de maintenir les taux d'imposition pour 2020 tel que présenté ci-dessous :

Taxe habitation	19,13 %
Taxe foncier bâti	31,16 %
Taxe foncier non bâti	35,57 %

4) EMPRUNT CONSTRUCTION ECOLE

Lors du précédent Conseil Municipal, vous aviez décidé d'accepter la proposition de prêt du Crédit Agricole de 1 000 000 € à un taux de 1,08% sur 20 ans.

Hors, une proposition de la Banque des Territoires est arrivée à la Mairie la semaine dernière. Elle propose un prêt selon les caractéristiques financières suivantes :

Ligne du Prêt : Eduprêt

Montant : 578 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 à 12 mois
 Durée d'amortissement : 20 ans
 Périodicité des échéances : Trimestrielle
 Taux d'intérêt annuel fixe : 0.68%
 Amortissement : Prioritaire (échéances constantes)
 Typologie Gissler : 1A
 Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** la proposition de prêt de la Banque des Territoires selon les modalités décrites ci-dessus.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt pour la commune de La Selle-Craonnaise.

5) BUDGETS 2020

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRINCIPAL POUR 2020 :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RAR 2019	139 258,00 €	PREVISIONS 2020	688 568,45 €
	PREVISIONS 2020	1 447 479,14 €	EXCEDENTS 2020 A REPORTER EN INV.	261 894,56 €
	TOTAL DEPENSES	1 586 737,14 €	TOTAL DEPENSES	950 463,01 €
RECETTES	EXCEDENTS 2019	3 643,30 € 135 614,70 €	EXCEDENTS 2019	162 411,66 €
	PREVISIONS 2020	1 185 584,58 €	PREVISIONS 2020	788 051,35 €
	EXCEDENTS 2020 REPORTES DU FONCT.	261 894,56 €		
	TOTAL RECETTES	1 586 737,14 €	TOTAL RECETTES	950 463,01 €
RESULTATS		0 €		0 €

Le Conseil Municipal, après explication détaillée du Budget Principal 2020 par Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPTE** le Budget Principal 2020 qui s'équilibre comme récapitulé ci-dessus ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET 2020 DU LOTISSEMENT DE LA TALBOTTIERE 2 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	117 273,06 €	105 853,44 €
RECETTES	117 273,06 €	105 853,44 €
RESULTATS	0 €	0 €

Le Conseil Municipal, après explication détaillée par Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPTE** le Budget du lotissement de la Talbottière2 de 2020 qui s'équilibre comme récapitulé ci-dessus
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

6) ADHESION OPERATION DEMATERIALISATION DES ACTES

Dans le cadre de la dématérialisation de la transmission des actes (délibérations, arrêtés, budgets) soumis au contrôle de légalité, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour changer l'opérateur de transmission. L'opérateur ADULLACT est utilisé par le Centre de Gestion de la Mayenne qui prend à sa charge le coût de l'abonnement. Le logiciel S2LOW sera alors installé par le CDG53.

Le Conseil Municipal, avec 9 voix pour et 1 voix contre, décide de :

- **Changer** l'opérateur de transmission pour la dématérialisation des actes règlementaires et budgétaires
- **Adhérer** à l'opérateur de transmission ADULLACT via son dispositif S2LOW par l'intermédiaire du CDG53

- **Autoriser** le Maire à signer l'avenant à la convention avec la Préfecture ainsi que la convention à établir avec le CDG53

7) **RAPPORT DES COMMISSIONS**

a) Bâtiments :

- **ORION :**
 - o Devis Sté Fouillet pour fuites toiture validé pour 3400 € ttc.
 - o 2000 tampons de chaises posés par Jean-Luc et son équipe (avec le service technique).
- **NOUVELLE ECOLE :**
 - o Rencontre avec Thalem concernant l'énergie électrique : compte-rendu.
 - o APD et permis de construire en cours d'élaboration. Etudes géotechniques, nécessaires pour l'APD, pas prêtes.
 - o Proposition des architectes pour présenter au conseil municipal l'APD et déposer le PC le lundi 2 mars.
- **COMMERCE :**
 - o Réflexion en cours pour isolation de tout le bâtiment.
 - o Demande à Fouillet pour étanchéité terrasse : devis la semaine prochaine.
- **COMPLEXE SPORTIF :**
 - o Néons grande salle du complexe : changement de toutes les lampes pendant les vacances de Février.
- **AUTRES :**
 - o Achat/Revente aux Charmilles : la vente du terrain accordée par la municipalité en 2015 pour 1 € n'est plus légale (depuis loi de 2017). Nouvelle demande auprès du service des Domaines. Discussions en cours entre les 3 parties.

b) Scolaire, Périscolaire :

- **ECOLE :**
 - o Les 2 enseignantes de l'élémentaire organisent une classe de mer (probablement près du Mont St Michel) pour le printemps 2021, pour les 2 classes, étant donné l'absence de voyage cette année.
 - o Conseil d'école le 10/03/2020 à 20h.
- **CANTINE/GARDERIE :**
 - o Réunion de fin de période du 10/02 : compte-rendu.

c) Social, sport, culture, animations, communication :

- Réunion du CCAS le 03/03 à 20h : vote du CA et du budget et point de l'année 2019.
- INTRAMUROS mis en route : application à télécharger. Publicité à prévoir.
- Tous en Selle : proposition de F. Herbert de remise en route de la fête communale.

d) Finances, urbanisme, voiries, espaces verts :

- Commission voiries fixée pour organisation de l'achat des panneaux le 05/02 : compte-rendu.
- Choix à faire parmi les 3 devis reçus par la Star et Chazé TP et Eurovia pour la route du Ponceau.
- PLU : Révision du zonage d'assainissement et modification du PLU suite étoilage : préparation de l'enquête publique en cours.

e) Autres :

- Les Boucles de la Mayenne demandent un correspondant sécurité dans toutes les communes traversées : qui pour LSC ?
- Les compteurs LINKY seront installés le 3 et 4 mars dans les bâtiments de la commune.

8) **DIVERS**

- Signature du PV précédent.
- Planning à finir de remplir pour tenir les permanences du 15 et 22 mars 2020 + dépouillement.
- Concert de l'association « Em'ma Liberté » au profit d'une handicapée le 21 mars à l'Orion.

- Spectacle « Grain » de la CCPC le 27 mars à l'Orion.
- Invitation de l'APE à tous les élus pour la soirée galettes du 28 mars à l'Orion.
- Prochain Conseil Municipal le lundi 2 mars 2020.

Fin de séance à 22h50

Joseph JUGÉ

Jean-Luc COUTARD

Olivier DERSOIR

Lionel MOAL
(Excusé)

Helen BARVILLE

Diego LARDEUX
(Absent)

Emmanuel DAVID

Jacky LEPAGE

Freddy HERBERT

Séverine DERVAL

Céline LEMOINE

Sylvie BELLANGER

Jean-Marcel LECOMTE
(Absent)